

Séance du 24 juillet 2018

L'An deux mil dix-huit, le vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 16 juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CARTE Jacques, CHAPELLE Daniel, CONFESSON Bruno, DAFFIX Roland, LAJOIE Patrick, LEHOURS Jean-Michel, MONGIS Gérard, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JUILLARD Brigitte, JOBERT Martine, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, LAURENT Laëtitia, BALICHARD Valérie, JUILLARD Brigitte, excusées.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

1. PERSONNEL

→ AVANCEMENT DE GRADE :

Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, rappelle la décision de la commission du personnel en date du 11 avril dernier, d'inscrire au tableau d'avancement de grade, Mme Danièle BONHAMMOUR et Sylvain BOLATON.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de l'Allier en date du 15 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal de créer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2018 pour Mme Danièle BONHAMMOUR, à temps non-complet pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures,

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2018 pour Mr Sylvain BOLATON, à temps non-complet pour une durée de travail hebdomadaire de 17h50.

Parallèlement à ces créations de poste, il sera procédé à la suppression des postes d'adjoint technique territorial actuellement pourvus par les agents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les créations et suppressions de postes aux dates énoncées ci-dessus,
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

→ AVANCEMENT DE GRADE APRES REUSSITE A EXAMEN :

Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe l'Assemblée que Monsieur Frédéric CHARDON a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique Territorial Principal de 2^{ème} classe et propose d'inscrire cet agent au tableau annuel d'avancement à compter du 1^{er} juillet 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe de M. Frédéric CHARDON à compter du 1^{er} juillet 2018,
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à la même date.

→ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Municipal fixe le tableau des effectifs comme suit :

Cat.	GRADE au 1/01/2017	Echelle	Durée hebdomadaire du poste en H/Mns	Poste vacant depuis le	Poste créé depuis le	POSTE OCCUPE	
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	AGENT
A	Attaché	des attachés	35h00			Titulaire	GUILLOT Annie
C	Adjoint Administratif Principal 2è cl	Echelle C2	35H00			Titulaire	BOLGIANI Nathalie
C	Adjoint Administratif Principal 2è cl	Echelle C2	31H30			Titulaire	MOREAU Emmanuelle
C	Adjoint Administratif Territorial	Echelle C1	35H00		1/02/2018	contractuel	
Filière Administrative (Service administratif)							
C	Adjoint du Patrimoine	Echelle C1	12H00			Titulaire	PERRIN Catherine
Filière culturelle (Bibliothèque)							
C	Agent de Maîtrise Principal	Agents de Maîtrise	35H00			Titulaire	PERRIN Luc
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	35H00			Titulaire	RAYNAUD Pascal
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	35H00			Titulaire	BOISSON Luc
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	30H00		01/01/2018	Titulaire	BONHAMMOUR Danièle
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	17H30		01/07/2018	Titulaire	BOLATON Sylvain
C	Adjoint Technique Principal 2è cl	Echelle C2	35H00		01/07/2018	Titulaire	en attente CAP
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	DAFFIX Jean
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	MARTIN Pierre
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	HERVIER Jean-Bernard
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	30H00			Titulaire	BOUGARET Alain
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	18H00			Titulaire	CHEVALLIER Sylviane
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	ZYDORCZYK Christophe
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	BIDAUD Damien
C	Adjoint Technique Territorial	Echelle C1	35H00			Titulaire	CHARDON Frédéric
Filière Technique (Services Techniques)							
B	Educateur des APS	Echelle B1	14H30			Titulaire	THOMAS-HUARD Laure
Filière Sportive							
TOTAL							18 AGENTS

→ PERSONNEL AGENT D'ACCUEIL

Suite à la commission du personnel du 11 avril dernier, Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, propose à l'assemblée de consentir un ultime contrat de 6 mois à Melle Audrey COURCEL, agent d'accueil, en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, « accroissement temporaire d'activité ».

Le conseil municipal de la commune de MONTMARAULT, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- **de consentir** un contrat en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à Melle Audrey COURCEL à compter du 1^{er} août 2018 jusqu'au 31 janvier 2019 en qualité d'agent non titulaire à temps complet pour assurer les fonctions d'adjoint administratif territorial. Elle sera rémunérée à l'indice brut 347 correspondant au 1^{er} échelon de l'ECHELLE C1, et percevra le cas échéant le supplément familial de traitement.
- **de demander** à Monsieur le Maire d'établir le contrat d'engagement.

2. TRAVAUX

→ AMENAGEMENT DE LA RUE PASTEUR

AVENANT N° 1 au Marché ESPACES VERTS Lot n° 2 Entreprise ASP

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée l'avenant n°1 concernant les travaux supplémentaires au marché espaces verts de la Rue Pasteur. Le cout supplémentaire présenté par l'entreprise ASP est de 7 580.00€HT soit 9 096.00€ TTC. L'avenant a été signé et notifié le 28 juin 2018.

Le Conseil Municipal entérine la décision de Monsieur le Maire.

→ POINT SUR LES TRAVAUX

Jean-Claude ALLOY fait un point sur les travaux en cours :

- rue Pasteur : reste quelques finitions à réaliser par l'entreprise ASP. L'inauguration est prévue le samedi 1^{er} septembre 2018.
- rue Camus de Richemont : l'entreprise BARBIERO pour le compte du SIVOM avance normalement, les riverains sont branchés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- rue Batardeau : l'entreprise ALZIN est absente cette semaine et reprendra la semaine 31. Il reste peu à faire et les travaux sont en avance sur le planning.

3. FINANCES

→ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AGRETAM

Toujours dans le cadre de son accident de travail du 4/12/2016 et suite à son intervention chirurgicale du 9/02/2018 ayant entraîné un arrêt de travail jusqu'au 14/05/2018, Monsieur Frédéric CHARDON, agent mis à disposition auprès de l'AGRETAM, n'a pas été remplacé par la commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose de verser à l'AGRETAM, les sommes remboursées par l'assurance, à savoir 6 401.80€.

Les élus, membres de l'association, se retirent.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention exceptionnelle à L'AGRETAM, soit la somme de 6 401.80€.

Les crédits seront pris sur la ligne « Divers » à l'article 6574.

→ SUBVENTION A L'ASSOCIATION FOOT CŒUR D'ALLIER

La fusion des équipes de football opérée entre MONTMARAULT et VILLEFRANCHE D'ALLIER a donné lieu à une association, qui se nomme CŒUR D'ALLIER.

Aussi, le Conseil Municipal, décide de verser la subvention inscrite au budget 2018 pour l'ASM FOOT à CŒUR D'ALLIER pour la somme de 200€.

→ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT demande de dégrèvement de facture.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de dégrèvement de la redevance assainissement, à savoir :

NOM	N° FACTURE	Imputation 70611 H.T	TVA	Imputation 706121 H.T	TOTAL TTC	MOTIF
M et Mme COGNON Ludovic	249	194.37	23.19	37.62	255.18	FUITE EAU DEGREVEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte d'accorder le dégrèvement à Mr et Mme COGNON Ludovic, redevable mentionné ci-dessus.

→ ELUS MUNICIPAUX – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENTS

Monsieur le maire expose ce qui suit :

Pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée municipale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la ville.

Le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour (comportant hébergement et repas) pour les cas suivants :

1) Exécution d'un mandat spécial (article L 2123-18 et R 2123-22-1). Le mandat spécial s'entend de toutes les missions accomplies avec l'autorisation de l'assemblée délibérante dans l'intérêt des affaires de la collectivité, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse. Compte tenu de son caractère exceptionnel, le mandat spécial est confié aux élus locaux par une délibération de l'assemblée délibérante.

2) Participation des conseillers municipaux aux réunions des instances ou organismes où ils représentent leur commune si ces réunions ont lieu en dehors du territoire de celle-ci (article L 2123-18-1 et R 2123-22-2).

3) Exercice du droit à la formation (article L 2123-14). Le remboursement des frais de formation ne s'applique toutefois que si l'organisme de formation a fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre de l'intérieur dans les conditions fixées à l'article L 1221-1.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité de remboursement des frais de séjour et de transport des élus dans les 3 cas cités ci-dessus selon les modalités suivantes :

- Établissement d'un ordre de mission préalable au départ, prévoyant le motif du déplacement, les dates de départ et de retour, ainsi que le moyen de déplacement utilisé.

- Les frais de transport sont pris en charge sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joint les factures qu'il a acquittées. Lorsque l'élu utilise son véhicule personnel, les dépenses liées peuvent donner lieu à un remboursement dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006.

- Les frais de séjour (restauration et/ou hébergement) sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R.2123-22-1 du CGCT et dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires, soit (tarifs actuels) : indemnité de nuitée à 60€, indemnité de repas à 15,25€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'accepter la prise en charge des frais de transports et de séjour selon les modalités exposées ci-dessus.
- d'autoriser le cas échéant, le paiement direct des factures aux agences de voyages, compagnie de transport et établissements hôteliers de restauration, aux fédérations village-étape et ville fleurie,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget communal, chapitre 65 – article 6532.

4. QUESTIONS DIVERSES

☞ **Patrick LAJOIE** fait le point sur les problèmes de chauffage rencontrés dans la partie restauration de l'Espace Capdevielle. Les sociétés Dumas/Giry et Lindron se chargeront des travaux de changement de la gaine de ventilation mais ceux-ci ne pourront commencer avant janvier 2019. Une réunion de coordination pour mettre en place le calendrier des travaux afin de ne pas impacter les réservations faites est prévue courant novembre 2018.

☞ **Bruno CONFESSON** fait part des problèmes rencontrés avec certains résidents du CADA. Des pistes sont explorées en coordination avec le directeur du CADA et la gendarmerie pour assainir les relations et sanctionner d'éventuels nouveaux incidents.

Bruno CONFESSON annonce qu'une personne, Mme BONHOURE, a été recrutée par l'AGRETAM et doit commencer à travailler début août. Elle bénéficiera dans un premier temps d'un CDD de deux mois.

☞ **Laurette GIRAUDET** fait le compte rendu de l'assemblée générale d'Energym. L'association compte 115 licenciés répartis dans 6 sections différentes. Un spectacle a eu lieu le 3 mars. Le bilan de l'année est très positif et les activités reprendront à la rentrée aux mêmes horaires.

☞ **Patrick LAJOIE** fait remonter le nombre croissant de demandes de l'ancienne salle des fêtes, et en particulier de la deuxième partie. Pour l'instant la réponse sera négative mais les différentes demandes concernant des besoins de rangements seront mises à l'étude et les aménagements seraient réalisés courant 2019.

☞ **Annie DENIS** dresse le bilan de l'assemblée générale du centre social et rural de Villefranche/Montmarault du 14 juin.

- 2018 a été la première année de travail avec la nouvelle COMCOM, un certain nombre de dossiers ont bien avancé :
 - Harmonisation des services enfance/jeunesse et petite enfance
 - Portage des repasD'autres sont en cours :
 - Harmonisation du prix des repas des centres de loisirs
 - Fourniture de repas dans les crèches.
- En outre le projet social avec la CAF va être renouvelé et un accent sera mis vers le développement d'actions en faveur des seniors.
- L'animation collective famille qui s'est bien structurée a proposé 19 sorties culturelles et sportives concernant 181 personnes et 61 enfants ont bénéficié des cours de natation.
- Les cours de natation ont concerné 61 enfants et beaucoup de sorties culturelles et sportives ont été proposées (181 personnes concernées).
- Le centre social gère une structure importante avec 3 centres de loisirs et 7 accueils de loisirs
- Les TAP ne concerneront plus que 2 écoles sur les 6 à la rentrée.
- Le Relai Assistantes Maternelles compte lui aussi une activité importante avec 108 enfants et 17 assistantes maternelles qui le fréquentent régulièrement.
- Info relative au CC AS : le projet de départ en vacances des familles a bénéficié cette année à 3 familles.

↳ **Claudette MAILLARD** fait part de l'amoncellement de débris autour des containers situés vers la caserne de pompiers. En outre certains sont endommagés.

La mairie va prendre contact avec le SICTOM pour le remplacement des containers.

Claudette MAILLARD fait remonter les problèmes de vitesse excessive route de Villefranche. Le Maire répond que des contrôles de vitesse sont périodiquement faits par la gendarmerie mais qu'aucun dispositif ne peut se substituer à un comportement civique des conducteurs.

↳ **Jacques CARTE** demande où en est la reprise de l'ancienne station HEEP. Le maire répond qu'un compromis est pour l'instant signé et que le dossier suit son cours.

↳ **Bruno CONFESSON** termine avec un compte rendu de la commission solidarités de la COMCOM.

Un diagnostic complet et détaillé sur la présence médicale et les différents types de pathologies rencontrées sur le territoire a été dressé afin d'aider les futures prises de décisions.

Un travail pour rendre le territoire davantage attractif pour les médecins va être mené.

Une maison de santé va être construite à Cosne.

La séance est levée à 22 heures.